MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03/05/2022

L'an deux mille vingt et deux et le douze mai à 21h00 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents: M.SANS, Mme GERARD, M.RAMEAU, Mme AIMONE-CAT(Proc.), AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : M.AMOUROUX
M. EVIN (Proc Mme AIMONE-CAT)

Madame AGUILA a été élue secrétaire de séance.

<u>D.C.M.</u> N° 6-5 Traçage de places de parking sur la voirie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de rénovation des tracés de places de parking sont nécessaires. Il ajoute qu'après consultation la SAS Mozer-Signal de Portet-sur-Garonne a fait une offre pour un montant de 3 351,50 € HT. Monsieur le Maire propose de retenir la SAS Mozer-Signal pour réaliser ces travaux de traçage sur la voirie. Il indique qu'ils seront subventionnés par les amendes de police.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- de retenir la SAS Mozer Signal de Portet sur Garonne pour réaliser ces travaux de traçage sur la voirie pour un montant de 3 351,50 € HT, subventionnés par les amendes de police;
 - d'imputer la dépense à l'article 2313 du budget communal 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le **16.05.2022** En Mairie, le 16 Mai 2022 Le Maire



